

AVENANT N°1
A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE
DE LA COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LE-PUY

AUPRES DE LA LOIRE FOREZ AGGLOMERATION
POUR
L'ENTRETIEN DE VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Entre

La commune de Saint-Romain-le-Puy, représentée par son maire, Madame Annick BRUNEL, dûment autorisée à cet effet par délibération n° [REDACTED] du [REDACTED], ci-après dénommée « la commune », d'une part,

Et

Loire Forez agglomération, représentée par son vice-président, Monsieur Georges THOMAS, autorisé aux fins des présentes, en vertu de l'arrêté n° 2020ARR000442 en date du 20 juillet 2020 lui donnant délégation, ci-après dénommée « Loire Forez agglomération », d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-1,
Vu les statuts de la Communauté,

Vu la convention de mise à disposition de service de la commune auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire en date du 22/01/2019.

Rappel de l'objet de la convention

La convention susvisée a pour objet, conformément aux dispositions de l'article L 1511-4-1 du CGCT, la mise à disposition auprès de Loire Forez agglomération des services municipaux pour l'entretien des voies de son territoire déclarées d'intérêt communautaire.

Objet de l'avenant n°1 :

Article 1 : L'annexe 1 réévaluée à l'article 3 de la convention est remplacée :

En 2022 et en 2023, Loire Forez agglomération a transféré aux communes les places et les communes ont transféré des voies supplémentaires à Loire Forez agglomération.

Il convient donc de remplacer l'annexe n° 1 de la convention (annexe 1 du présent avenant).

Article 2 : Ajout du paragraphe 6-1bis – révision à l'article 6 « Conditions financières et modalités de remboursement » de la convention :

6-1bis – Révision

En 2023, à titre de rattrapage de révision des années antérieures, pour les communes qui le souhaite, le montant de la mise à disposition réelle de l'année 2023 sera augmentée de 5%.

La commune n'a pas opté pour le versement de cette révision de rattrapage en 2023.

En 2024 et les années suivantes, le montant de la mise à disposition, correspondant au plan prévisionnel annuel annexé au présent avenant, dit de « référence », et évolue annuellement à la hausse de 1% avec la prise en compte des 5% de rattrapage et ce quel que soit l'option retenue en 2023 par la commune.

Article 3 : Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Fait à, le

Pour la commune de
Saint-Romain-Le-Puy

Pour Loire Forez agglomération

Le maire
Annick BRUNEL

Annexe 1 – Plan prévisionnel d'entretien de référence de la commune

PLAN PRÉVISIONNEL D'ENTRETIEN SAINT ROMAIN LE PUY	Description	Réalisé par la Commune	Matériels utilisés	MBC/Fourniture	Optimum théorique	
La surveillance du réseau	1 passage par mois. (La commune informera la Communauté d'agglomération des dégradations constatées)	1 760,00 €	2 agents avec véhicules à (20€+20€+15€) pour 8 heures 4 passages / an		1 passage à 30km/h/3mois sur les voies+ coef maj/com	1 760,00 €
Le rebouchage des nids de poule	Dès l'apparition de désordre $Xt*((20*2)+15)*3,5$	1 925,00 €	2 agents, 1 véhicule équipé+ t d'enrobé froid	1 360,00 €	10 T d'enrobé froid	3 285,00 €
Les interventions de points à temps	Colmatage de fissures sur la bande de roulement		2 agents + un camion PATA automatic	5 000,00 €	xkm de plutôt bon/5 ans Soit 5T de PATA	5 000,00 €
Le fauchage mécanique et manuel des accotements	Voir plan	10 240,59 €	1 agent, 1 tracteur, 1 épareuse		2 PASSAGES/an	10 240,59 €
Le curage des fossés et des saignées	Voir plan	11 863,20 €	2 agents, 1 pelle excavatrice, 1 camion benne		29860 Mètres de fossés/6ans soit 4 943ml/an	11 863,20 €
L'entretien et le renouvellement de la signalisation verticale	Voir plan	1 165,50 €	1 agent, 1 véhicule équipé+fourniture	2 164,50 €	262 Eléments de signa dont 53 STOP et 18CLP/10ans et 191 autres /20ans	3 330,00 €
L'entretien et le renouvellement de la signalisation horizontale	Voir plan		1 agent, 1 véhicule équipé+fourniture	3 776,00 €	52 STOP et 18CLP/5ans 500m² de Passages protégés (57u) /5ans 100m² dents de requins (11 ralentisseurs) /5 ans 200 places de parking /5ans 10 places PMR /5ans 500ml de ligne /5ans	3 776,00 €
L'entretien et le renouvellement de la signalisation Tricolore	Voir plan					- €
L'élagage des arbres d'alignement	Voir plan	526,05 €	1 agent, 1 véhicule équipé adapté	526,05 €	(191 arbresX63€)/ 13-14 années	1 052,10 €
L'entretien courant des ouvrages d'art	Débroussaillage des emprises, Vérifications des maçonneries et éléments de sécurité	1 750,00 €	1agent+1Véhicule équipé 2h/OA/an		25 OA	1 750,00 €
Création, réparation et/ou entretien des grilles et avaloirs pluviaux	Nettoyage, création et réparation	2 871,70 €	1 agent, 1 véhicule équipé+fourniture pour les créations et réparations	3 840,00 €	Hydrocurage de 640 ouvrages/an + 21 réparations/an	6 711,70 €
Rédaction des permissions de voirie	Les visites terrain (préalables à l'établissement des arrêtés de voirie et à la suite de travaux des tiers affectant la voirie pour contrôler la qualité des réfections de chaussées) Rédaction des permissions de voirie.	500,00 €	25/anX20€(1h agent de terrain+1/4h agent administratif)			500,00 €
Petits travaux d'entretien (des trottoirs, calage d'accotement, délignement, purges, busage de fossé etc...)		6 000,00 €	1 agent, 1 véhicule équipé adapté+fourniture			6 000,00 €
		38 602,04 €		16 666,55 €		55 268,59 €